



15 février 2019

(19-0892)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE VIANDE
DE POULET ET DE PRODUITS À BASE DE POULET**

**RAPPORT DE SITUATION DE L'INDONÉSIE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD**

Addendum

La communication ci-après, datée du 14 février 2019 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie soumet le présent rapport conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord).

Le 22 novembre 2017, l'Organe de règlement des différends (ORD) a adopté ses recommandations et décisions dans le différend *Indonésie – Mesures concernant l'importation de viande de poulet et de produits à base de poulet* (WT/DS484). À la réunion de l'ORD du 22 janvier 2018, l'Indonésie a informé l'ORD de son intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD se rapportant à cette affaire.

L'Indonésie et le Brésil ont également informé l'ORD que, le 15 mars 2018, ils étaient convenus du délai raisonnable imparti à l'Indonésie pour la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD. Ce délai raisonnable est arrivé à expiration le 22 juillet 2018.

Le gouvernement de l'Indonésie a procédé aux ajustements nécessaires pour les mesures pertinentes. L'Indonésie souhaiterait rappeler que tous les animaux et produits d'origine animale, tant frais que transformés, importés sur son territoire doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire ou vétérinaire du pays d'origine.

Toute modification apportée par un importateur aux renseignements figurant dans les licences d'importation ne serait soumise à aucune sanction pour autant qu'elle soit conforme à la procédure valable. L'Indonésie traite le questionnaire relatif à la certification vétérinaire en se référant aux règlements pertinents sans retard.

L'Indonésie est disposée à poursuivre les consultations et reste en contact permanent avec le Brésil pour discuter de toute question liée au présent différend.
